

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE DOLE  
EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du  
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE**

La Vice-présidente du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale de DOLE  
certifie que la présente délibération a été  
affichée aux lieux accoutumés le : 07/07/2022

**SEANCE DU : VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Présidente : Frédérique DRAY  
Secrétaires : Jacqueline MANGIN, Laurent CONREUX

Date de convocation : 17 juin 2022  
Nbre de membres du C.A. en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 12  
Nbre de membres votants : 16

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ  
Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle,  
BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline,  
GRAVIER Maria-Del-Mar  
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée,  
MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusé avec procuration de vote :

M GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique  
M GOMET Nicolas à M DRUET Timothée  
Mme GRUET Justine à Mme ANTOINE Patricia  
Mme NICOLET Joelle à Mme GIROD Isabelle

Excusés sans procuration de vote :

M CIGLIA Fabrice

N : 22.06.29.22

**OBJET : MODIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION POUR LE PERSONNEL DU  
CCAS DE LA VILLE DE DOLE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 juin 2021,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°21.15.09.21 du 15 septembre 2021 approuvant les  
Lignes Directrices de Gestion du CCAS de la Ville de Dole et prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une  
durée de 6 ans,

Considérant la modification des effectifs au sein de la Ville de Dole, du Centre Communal d'Action  
Sociale et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ainsi  
l'affiliation de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale au Centre de Gestion du Jura  
puis la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Centre de Gestion du Jura,

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources  
humaines arrêtées dans un document annexé à la délibération du Conseil d'Administration  
n°21.15.09.21 du 15 septembre 2021 doivent être modifiées et notamment la partie 4 relative à la  
promotion et à la valorisation des parcours professionnels et plus précisément la partie 4-2 relative à la  
promotion interne.

Compte-tenu des évolutions des effectifs au sein de nos collectivités : Ville de Dole, Centre Communal  
d'Action Sociale et Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les promotions internes concernant  
les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole seront déterminées selon les critères

énoncés dans le document qui était annexé à la délibération du Conseil d'Administration n°21.15.09.21 du 15 septembre 2021 (page 37) et les promotions internes concernant les agents de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale seront déterminées selon les critères énoncés dans les lignes directrices de gestion relevant du Centre de Gestion du Jura.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification du document relatif aux Lignes Directrices de Gestion et notamment la partie 4-2 relative à la promotion interne telle qu'énoncée ci-dessus.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

\* Sous-préfecture ;      \* RH ;      \* C.C.A.S. (2) ;      \* Trésorerie Principale ;

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du C.C.A.S.,

**Frédérique DRAY**

